VALDALLIÈRE

Arrêté 2023-07

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE
CANTON DE CONDE SUR NOIREAU
Commune déléguée de Vassy

ARRETE COMMUNAL
PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR la RD512 au niveau du HAUT CAGNY

Le Maire de Valdallière ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu la demande formulée écrite en date du 18/01/2023 par Maxime LAMELOISE représentant l'entreprise OXECOM, 860 Boulevard Charles Cros Zac Obj CT'IFS SUD 14123 IFS
Considérant qu'en raison du déroulement des travaux pour renouvellement du réseau électrique HTA effectués par l'entreprise OXECOM, sur la RD12 au lieu- dit du Haut Cagny il y a lieu de modifier la circulation.

ARRÊTE :

Article 1er
A compter du 30 janvier 2023 et jusqu'à la fin des travaux (prévision100 jours calendaires), **la circulation sur la RD512** au niveau du Lieu-dit du Haut Cagny sur le territoire de la commune de Vassy **sera alternée** au droit du chantier pour permettre le déroulement des travaux de renouvellement du réseau électrique HTA. **La circulation sera interdite sur la voie communale N° 114** dite chemin du Haut Cagny pour tout véhicule, excepté pour les riverains du Haut Cagny.

Article 2
Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par les soins du service technique de Vassy.

Article 3
Pendant la durée des travaux, le stationnement est interdit sur la zone de travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6
Ampiliation faite à :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Valdalliere
Le Directeur Général des services de Valdallière
Le service Technique de Vassy
L'entreprise OXECOM

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vassy - Valdallière,
Le 18 janvier 2023
Le Maire Frédéric BROGNIART

Commune de VALDALLIERE (14) Mairie Annexe de VASSY

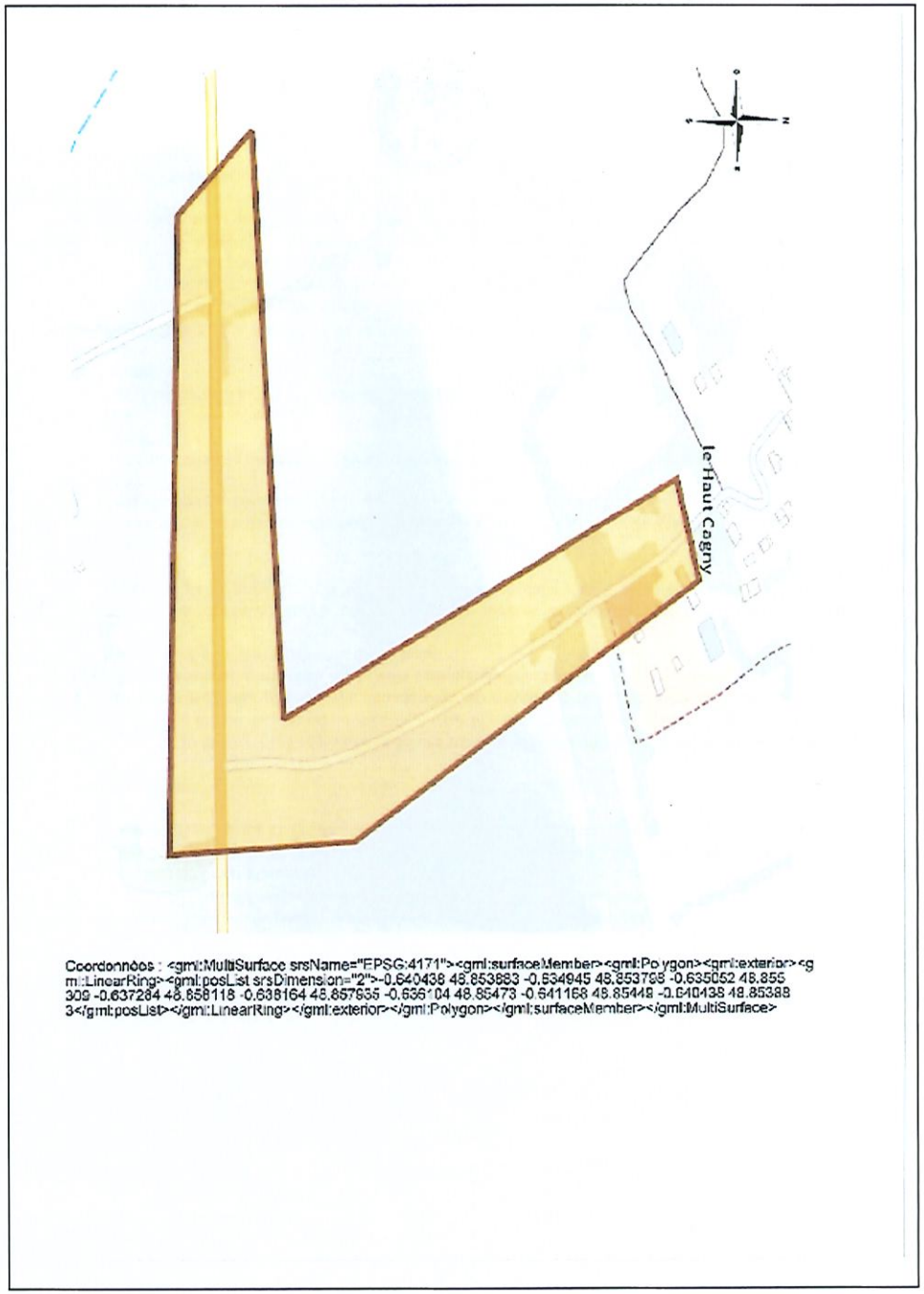

Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.640438 48.853883 -0.634945 48.853798 -0.635052 48.855309 -0.637284 48.858118 -0.638164 48.857835 -0.636704 48.85473 -0.641168 48.85448 -0.640438 48.853883</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>